

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE PONTS FERROVIAIRES ET DE PASSAGES À NIVEAU DE LA PARTIE DE LA 18^E RUE INCLUSE AU RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste pour la ville à contribuer financièrement au coût des travaux qui seront réalisés par des entreprises d'utilités publiques aux fins de la mise aux normes des ponts ferroviaires et des passages à niveau de la partie de la 18^e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

SECTION II

LOCALISATION DU PROJET

2. Les travaux visés à l'article 1 seront réalisés sur la partie de la 18^e Rue comprise entre la 1^{ere} Avenue et le chemin de la Canardière, laquelle partie est incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût de la participation financière de la ville décrite à l'article 1 est estimé à la somme de 17 600 000 \$.

TOTAL : 17 600 000 \$

Annexe préparée le 11 juin 2020 par :

Marc Des Rivières, directeur
Service du transport et de la mobilité intelligente